

tenue par Mme LAURENT, Juge des Référés

En présence de Madame KIEFFER, Greffière

10 heures 00

01) DOSSIER N° 2502712 RAPPORTEURE: Mme Marie-Eve LAURENT

Titre de l'affaire REFERE SUSPENSION - ETRANGERS - Décision implicite par lequel le préfet de la Côte d'Or a refusé la délivrance d'un titre de séjour

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

SCP THEMIS AVOCATS & ASSOCIES (Cour)

Défendeur PRÉFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ ET M. le Préfet
DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR

Arrêté le 24/07/2025

Le président du tribunal